



Plan d'accompagnement des familles  
et d'amélioration des conditions  
de vie des militaires  
2018-2022

# PLAN FAMILLE

## DEUX ANS APRÈS

POINT D'ÉTAPE - DÉCEMBRE 2019





# SOMMAIRE

Introduction .....	5
Deux ans de Plan Famille .....	6
Focus sur quelques-unes des mesures initiales du Plan Famille .....	8
- Le déploiement du WIFI en métropole .....	8
- La plateforme multi-déménageurs .....	8
- La procuration .....	8
- L'harmonisation des tarifs des cercles .....	9
- L'adaptation de l'offre de logements en métropole .....	9
- L'emploi des conjoints .....	9
- Le site « e-social des armées » .....	10
- L'accès prioritaire des familles à l'ensemble des hôpitaux des armées .....	10
- Le renforcement du soutien médico-psychologique des familles .....	11
- La maison numérique des blessés et des familles .....	11
Le Plan Famille fête ses deux ans : le point d'étape complet .....	12
Deux ans de Plan Famille : zoom sur quelques évolutions introduites au fil de l'eau .	28
- La carte famille SNCF .....	28
- L'agence mobilité des armées .....	28
- L'aide au parent exerçant un droit de visite et d'hébergement .....	28
- La prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile .....	29
- L'aide aux assistant(e)s maternel(le)s exerçant leur profession au profit d'enfants ressortissants de l'action sociale du ministère des Armées .....	29
- L'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire .....	29
Le Plan Famille à l'écoute .....	30
1. Consultation des formations administratives et des bases de défense .....	30
2. Dialogue militaire .....	31
« Le Plan Famille en 2020 : ça continue » .....	32
- ATLAS et ATLAS mobile .....	32
- L'amélioration du cadre de vie en outre-mer et à l'étranger .....	32
- Les kits sportifs fixes et mobiles .....	32
- Les cellules d'information et d'aide aux familles .....	33



# PLAN FAMILLE

## Introduction

Annoncé par la ministre des Armées le 31 octobre 2017, le Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, dit « Plan Famille », est le fruit d'une volonté partagée du président de la République et de la ministre des Armées de mieux prendre en compte le militaire et sa famille dans un contexte d'engagement opérationnel croissant sur le territoire national et à l'étranger.

Le Plan Famille vient de fêter ses deux ans.

Deux ans au cours desquels l'état-major des armées, les armées et forces rattachées, les directions et services du ministère se sont mobilisés, ensemble, pour que ce plan soit une réussite. Deux ans d'attention, d'écoute et de dialogue avec les membres du conseil supérieur de la fonction militaire, des conseils de la fonction militaire et du comité central de l'action sociale, les présidents de catégorie et les représentants du personnel, ainsi que de nombreuses associations qui soutiennent la communauté militaire pour en façonner les contours et porter plus haut l'effort envers les personnels et leurs familles.

Certaines mesures du Plan Famille ont produit des effets immédiats : ainsi, plus de 2 200 enfants ressortissants de l'action sociale des armées sont aujourd'hui gardés par des assistants maternels bénéficiaires d'une aide versée par le ministère. D'autres s'inscrivent dans une temporalité plus longue : ainsi faut-il du temps pour construire des logements neufs ou de nouvelles crèches. De courts focus présentent dans ces pages les principales réalisations du Plan Famille. Ce « point d'étape », qui s'inscrit dans la continuité de celui qui fut réalisé en juin 2018, rend également compte dans sa partie centrale des principales avancées concrètes réalisées au 31 octobre 2019, et ce pour chacune des 48 actions identifiées.

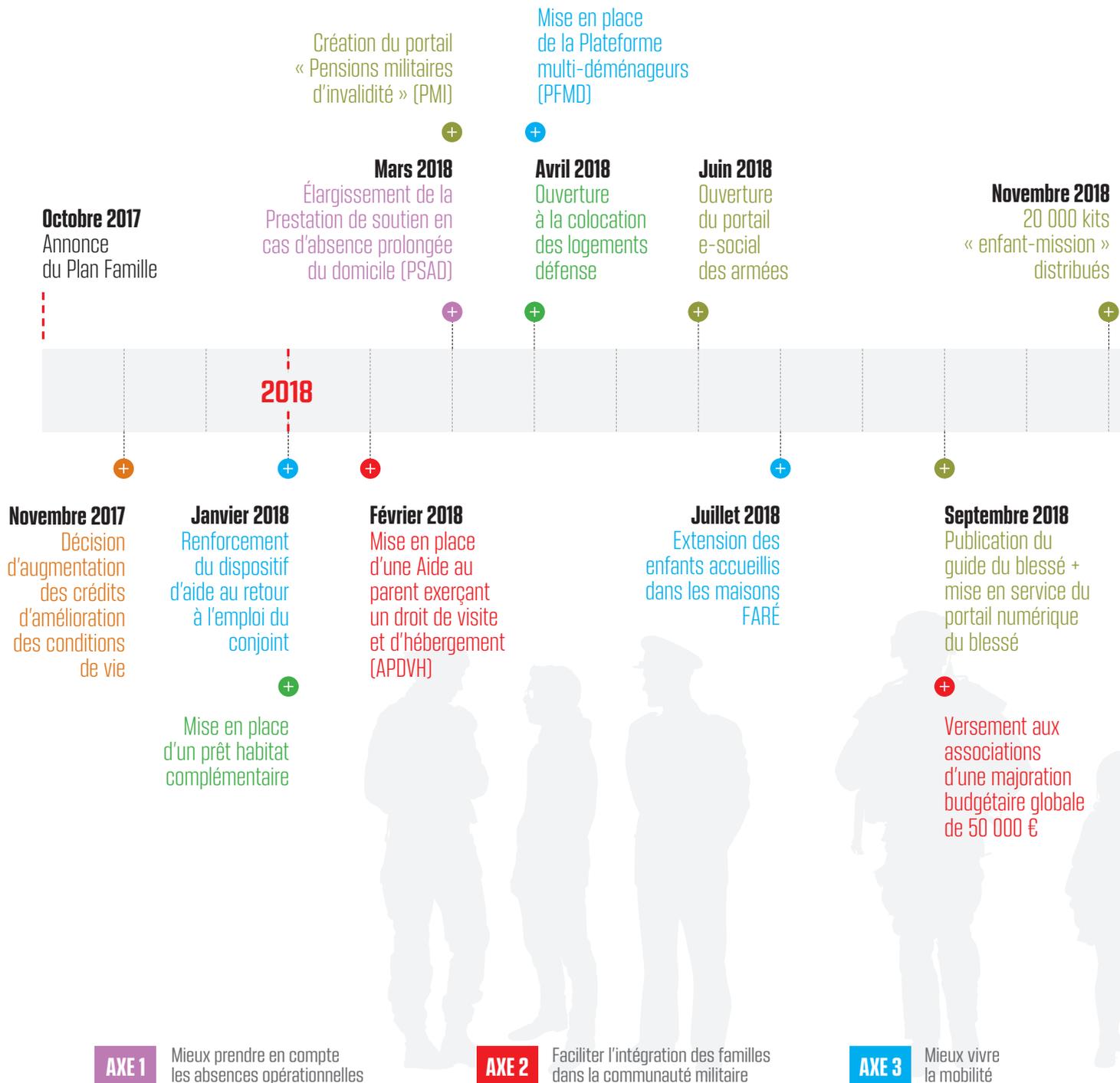
Le Plan Famille, ce sont aussi des actions conduites localement par les commandants de base de défense et de formation administrative : une grande part de l'effort du ministère envers les personnels et leurs familles se concrétise dans les régiments, les ports, les bases et les écoles. Afin d'accélérer et d'amplifier cet effort, et parce que chaque situation locale est singulière, le ministère a engagé un mouvement de reterritorialisation des arbitrages, donnant au commandement local une capacité d'appréciation et d'action au plus près des besoins du terrain. Après les avoir augmentés, la ministre des Armées a ainsi décidé de confier en 2020 les crédits d'allocation pour l'amélioration des conditions de vie en enceinte militaire (AACV) aux commandants des bases de défense, sans préjudice des prérogatives des comités sociaux. De même, le transfert en projet de loi de finances 2020 de crédits d'infrastructure à caractère opérationnel au programme 178 permettra la déconcentration, au niveau des bases de défense, d'un peu plus de 400 millions d'euros de crédits d'entretien du locataire. L'ensemble de ces décisions favorisera les initiatives locales et l'intégration des familles dans la communauté militaire et de défense.

Enfin, le Plan Famille se veut pragmatique et évolutif : de nombreuses idées, alimentées par l'ensemble de la communauté de défense, ont vu le jour en deux ans. Un zoom est réalisé sur quelques-unes des adaptations engagées au fil de l'eau. À cet égard, la consultation menée au plus près du terrain au printemps 2019 a été précieuse à plus d'un titre. Elle a permis de recueillir les attentes et les préoccupations de chacun. D'une grande richesse, les propositions faites alimentent la réflexion et dessinent une partie des évolutions et des adaptations qui devront être apportées au plan pour coller au plus près des besoins des personnels. Après examen, une réponse sera apportée à chacune de ces propositions dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

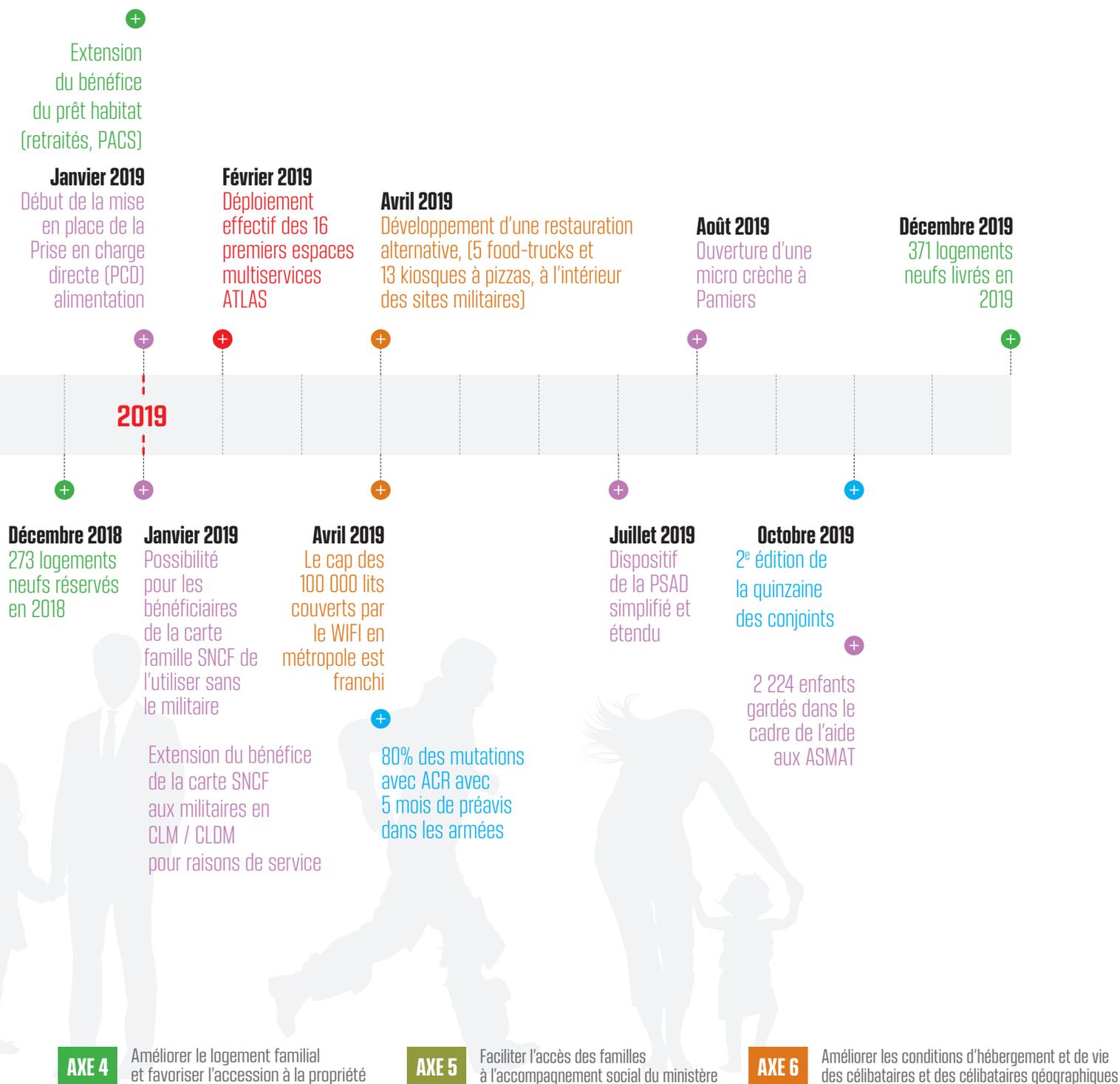
# PLAN FAMILLE



## Deux ans de Plan Famille



# Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022 (300M€)



## FOCUS

### sur quelques-unes des mesures initiales du Plan Famille

#### • Le déploiement du WIFI en métropole



Surfer en haut débit depuis n'importe quelle chambre de garnison en métropole est désormais une réalité pour plus de 117 000 militaires. Le Commissariat des armées et l'Économat des armées travaillent ensemble pour que l'accès à ILoSCA<sup>1</sup> soit aussi simple à utiliser à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes militaires. À l'été 2020, le déploiement en métropole touchera à sa fin.

#### • La plateforme multi-déménageurs

La Plateforme multi-déménageurs (PFMD) permet depuis 2019 de déménager plus simplement et sans avance de frais. Grâce à un site internet de type plateforme, le militaire et sa famille disposent de 3 prestataires avec chacun leurs offres de sociétés de déménagement. Droits à cubage, conseils, formalités administratives réduites et dématérialisées, suivi du dossier..., ce dispositif permet d'organiser un déménagement en quelques clics. En 2019, pour sa première année d'utilisation, le concept a séduit un quart<sup>2</sup> des militaires mutés en métropole. 77 % d'entre eux ont déclaré en être satisfaits. Le dispositif PFMD sera reconduit dès le mois de mars 2020 par le Commissariat des armées.



#### • La procuration



Partir en opérations extérieures et ne plus pouvoir effectuer de démarches administratives pendant 4 mois ou plus peut parfois mettre le militaire et / ou sa famille dans une situation délicate. Depuis 2019, le militaire peut donc donner procuration à son conjoint, ou à n'importe quelle personne qu'il désignera comme digne de confiance, pour effectuer à sa place de nombreuses démarches : dossier de déménagement, demande d'attribution de logement défense, actes liés à la vie familiale, etc. Les formalités liées à la solde du militaire ainsi que celles qui touchent à sa vie civile sont bien entendu exclues : la banque, l'assurance, les impôts... Mais le militaire peut demander à chacun de ces organismes une procuration qui leur est propre.

1. Internet loisirs du Service du Commissariat des armées

2. Pour 2019, 8288 militaires ont déménagé en métropole pour 1897 changements de résidence via PFMD.

## • L'harmonisation des tarifs des cercles au profit des familles

Depuis octobre 2018, dans tous les cercles du Commissariat des armées, un tarif « spécial famille » est appliqué, plafonné à 10 € pour un menu-type constitué d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. Le tarif est applicable au conjoint et aux enfants, ainsi qu'aux parents, grands-parents, frères et sœurs<sup>3</sup>. Cette mesure concerne les familles de militaires et celles du personnel civil de la Défense.



## • L'adaptation de l'offre de logements en métropole



Le Plan Famille s'attache à augmenter l'offre de logements. Dans ce cadre, 660 logements neufs seront proposés en métropole de 2018 à 2020. Par ailleurs des conventions de réservations arrivant à échéance seront renouvelées, dès lors que les logements répondent toujours aux besoins du ministère, et des logements neufs ou récents seront conventionnés dans les zones de forte tension locative. Au terme des deux premières années du plan, ce sont 491 logements neufs qui ont fait l'objet d'une réservation.

## • L'emploi des conjoints

Défense Mobilité a renforcé son offre de service en 2018 pour faciliter l'accès des conjoints à l'emploi. Concrètement, dès lors qu'il est inscrit à Pôle emploi, un conjoint a accès, en plus de ce qui lui était proposé auparavant :

- au cofinancement de formations professionnelles longues en complément de Pôle emploi jusqu'à 6 000 € (plus de 160 formations financées depuis 2018) ;
- au financement de formations courtes d'adaptation à l'emploi (durée de 3 jours) ;
- aux prestations d'accompagnement de la Mission reconversion des officiers (MRO), pour les conjoints ayant cotisé à une caisse cadres et/ou détenteurs d'un niveau BAC+3 ;
- au remboursement *a posteriori* de cycles d'enseignements (jusqu'à 4 500 €) sous conditions ;
- au financement d'une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE).



Ces formations sont mises en œuvre en fonction du projet professionnel du candidat en vue d'une insertion professionnelle durable. Cette offre est valable à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans.

Par ailleurs, Défense mobilité a multiplié les événements dédiés aux conjoints tels que des forums emploi dédiés et l'opération « quinzaine des conjoints ». En 2019, Défense Mobilité devrait ainsi permettre à 1 500 conjoints d'accéder à l'emploi, dont 40 % en emploi pérenne (CDI, création ou reprise d'entreprise).

3. Sans notion de rattachement fiscal



## • Le renforcement du soutien médico-psychologique des familles

En collaboration avec le Service médico-psychologique des armées (SMPA), l'action sociale des armées organise des séances « avant départ » et « avant retour » des opérations extérieures ou des missions intérieures. Ces séances collectives d'information et de sensibilisation permettent de travailler avec les familles sur les effets de l'absence et les risques liés au métier sur la vie conjugale et parentale. L'armée de Terre, en s'appuyant sur l'expertise des psychologues de la Cellule d'intervention et de soutien psychologique de l'armée de Terre (CISPAT), a en outre mené des expériences locales de « SAS de fin de mission au profit de familles ».

Le dispositif permanent « Écoute Défense », animé par des psychologues cliniciens du Service de santé des armées (SSA), est par ailleurs plus mobilisé que jamais par et pour les familles. Ainsi, en 2018, un tiers des appels provient des familles. Celles-ci sont orientées, si nécessaire, vers une prise en charge en milieu militaire ou vers le réseau de praticiens civils affiliés au SSA. En cas de souffrance psychique en lien avec la projection, le suivi psychologique éventuel fait l'objet d'une prise en charge financière.



## • La maison numérique des blessés et des familles



Un service numérique dématérialisé permet aux militaires blessés en service de réaliser leurs demandes de Pension militaire d'invalidité (PMI) sur Intradef. Il a été déployé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 dans toutes les Bases de défense (BdD). Il simplifie les démarches des militaires, permet de réduire les délais de constitution des demandes et donne la possibilité aux demandeurs de suivre l'état d'avancement de leurs demandes. En 2020, ce service sera étendu aux demandes :

- d'aggravation ou de renouvellement pour les PMI ;
- de PMI pour les blessés inconscients en Hôpital d'instruction des armées (HIA)
- d'indemnisation complémentaire (jurisprudence Brugnot).



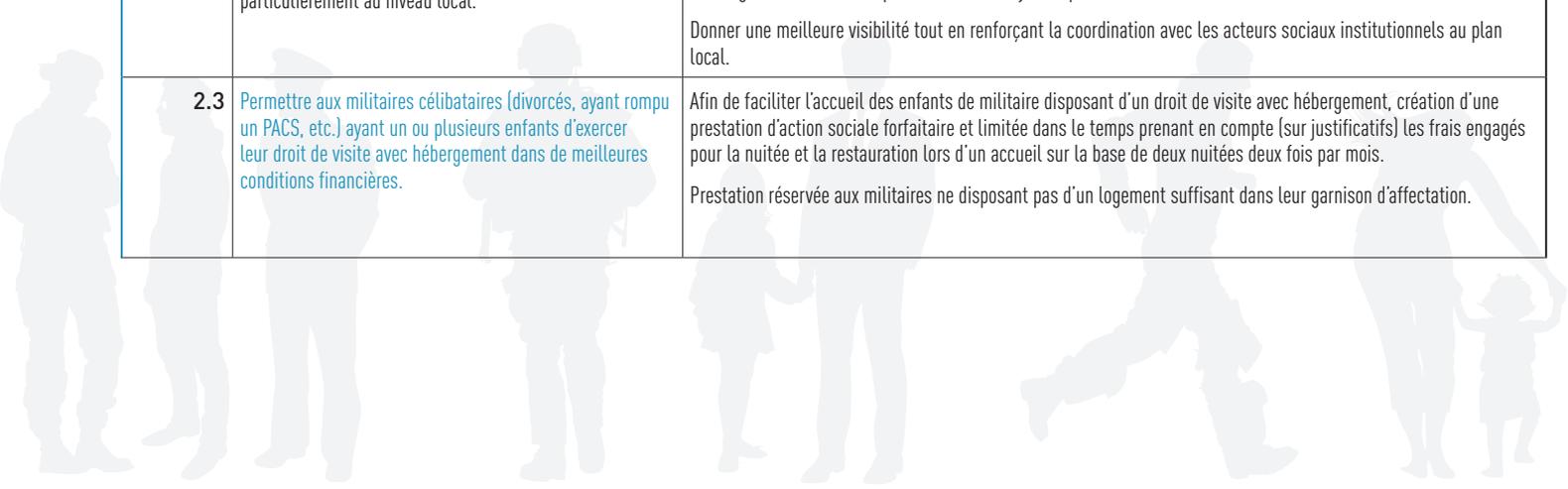
ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action en cours	<p>Au 31 octobre 2019, l'offre a augmenté de 16,5%.</p> <p>Le ministère offre 882 berceaux en réservation, qui s'ajoutent aux 1590 places en crèches défense. La micro-crèche de Pamiers est ouverte depuis la rentrée de septembre 2019.</p> <p>Fin 2019, 965 berceaux auront été réservés, soit 90 nouvelles réservations de berceaux supplémentaires en un an.</p> <p>Ainsi l'objectif du Plan Famille, dépassé en 2018, l'est également en 2019.</p>
Action réalisée et pérennisée  <div style="border: 2px solid red; padding: 2px; display: inline-block; font-weight: bold; color: red;">FAIT</div>	<p>En 2019 Défense Mobilité dénombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 84 conjoints accompagnés avec un projet professionnel d'assistant(e) maternel(le) ;</li> <li>- 79 conjoints reclassés sur cet emploi.</li> </ul>
Action réalisée et pérennisée  <div style="border: 2px solid red; padding: 2px; display: inline-block; font-weight: bold; color: red;">FAIT</div>	<p>Au 31 octobre 2019, 3 154 conventions ont été signées, apportant 2 224 solutions supplémentaires de garde aux ressortissants de l'ASA.</p>
Action réalisée et clôturée  <div style="border: 2px solid red; padding: 2px; display: inline-block; font-weight: bold; color: red;">FAIT</div>	<p>La Prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD) a été simplifiée et élargie une première fois en mars 2018. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 126 prestations accordées ;</li> <li>- un montant de 4,023 M€ a été engagé.</li> </ul> <p>Le dispositif a encore été amélioré en août 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un dispositif plus lisible et plus transparent : abandon des circonstances d'absences et remplacement par une justification de l'absence liée à l'exécution du service d'au moins 8 jours, hors formation, ou à une hospitalisation d'une durée minimale de 3 jours ;</li> <li>- une procédure simplifiée : attribution de la PSAD à partir d'une seule demande déposée après le retour ;</li> <li>- un élargissement des dépenses prises en charge aux travaux destinés à rétablir la jouissance décente et sécurisée de la résidence principale.</li> </ul>
Action en cours	<p><b>Prise en charge directe (PCD) des composantes restauration, hôtellerie et transports des missionnaires civils et militaires.</b></p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été ouverte la 1<sup>ère</sup> phase de préfiguration de l'agence de mobilité des armées (AMA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCD des repas en secteur administratif pour tous les militaires et civils de la défense (sauf Service industriel de l'aéronautique) : 401 restaurants métropole et 47 en OME. Une expérimentation en restauration privée sera menée en 2020 ;</li> <li>- PCD des déplacements en voie ferrée et des nuitées en hôtellerie privée au profit du personnel militaire et civil relevant de 3 GSBdD (Versailles, Lille et Bordeaux) ;</li> <li>- PCD de l'hébergement en secteur administratif au cercle de Brest-Lorient depuis le 24 juin 2019 au profit du personnel militaire et civil ; en janvier 2020, extension à la résidence Pascal au GSBdD de Vincennes et aux résidences IGESA Voltaire et Diderot à Paris.</li> </ul>

ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
1.4.1	Amplifier le soutien moral avant, pendant et après les missions opérationnelles	Amélioration de l'offre de service dans ce domaine, dans son contenu comme dans sa diffusion, par l'édition d'outils et de livrets pédagogiques. Objectif 1 : 20 000 exemplaires du Kit enfant mission entre avril et novembre 2018.
		Amélioration de l'offre de service dans ce domaine, dans son contenu comme dans sa diffusion, par l'édition d'outils et de livrets pédagogiques. Objectif 2 : Retex du Kit enfant et lancement d'une procédure d'achat pour évolution du Kit en 2019.
1.4.2	Faciliter l'accès au soutien psychologique existant mis en place dans les armées (Écoute Défense, prestataire extérieur, psychologues des Armées).	Pérenniser le dispositif de soutien psychologique et mieux communiquer pour en faciliter l'accès <b>Renouveler le marché «Prestataire extérieur» pour octobre 2018.</b>
1.5	Faciliter les démarches administratives pendant l'absence du militaire.	Objectif : faciliter la réalisation des démarches administratives du militaire absent par la mise en place d'une procuration à une personne de confiance dans les domaines du logement défense, du changement de résidence et des démarches RH hors solde.
1.6	Étendre le bénéfice de la carte famille SNCF à tous les déploiements opérationnels.	Négociation avec la SNCF de l'extension du bénéfice de la carte famille aux missions opérationnelles d'une durée minimale de deux mois.
1.7	Négocier des conditions tarifaires privilégiées pour les militaires et leur famille avec les compagnies aériennes	Lancer une étude sur la possibilité de négocier des trajets aériens spécifiques, en particulier sur la liaison Brest-Toulon.  L'objectif est d'obtenir des avantages commerciaux pour les déplacements aériens des militaires et de leur famille, en contrepartie du potentiel que représente le ministère. Cette mesure nouvelle est étudiée sans surcoût budgétaire pour le ministère. L'option d'une convention instituant une compensatrice (à l'instar de la SNCF) est exclue à ce stade.



ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action réalisée et clôturée	<p>Nombre de kits enfants distribués en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Terre : 11 000</li> <li>Air : 3 200</li> <li>Marine : 3 200</li> <li>Gendarmerie : 2 200</li> <li>Service de santé : 99</li> <li>Service des essences : 99</li> </ul>
Action en cours	<p>Finalisation de la procédure d'achat de la boîte «multi-activités »qui remplacera le «kit enfant mission». Livraison de la boite prévue pour juin 2020.</p> <p>Décembre 2019 : perception par les forces armées et formations rattachées des clés « story enjoy », permettant au militaire d'enregistrer à l'avance des histoires qui seront diffusées à l'enfant pendant la mission.</p>
<p>Action réalisée et pérennisée</p> <p><b>FAIT</b></p>	<p>Le marché de prestation externe est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; le prestataire ELEAS a été reconduit. Au 31 octobre 2019, 51 séances collectives avant départ et avant retour ont été effectuées par ELEAS (46 Terre + 5 Air).</p> <p>L'armée de Terre a en outre mené des expériences locales de « SAS de fin de mission au profit de familles ».</p> <p>Le dispositif permanent « Écoute Défense » est mobilisé pour les familles. Ainsi, en 2018, un tiers des appels provient des familles.</p> <p>Une consultation pour les enfants a été ouverte dans les HIA de la plateforme Sud.</p>
<p>Action réalisée et pérennisée</p> <p><b>FAIT</b></p>	<p>Une circulaire a été diffusée en décembre 2018 et janvier 2019 auprès des GSBDD, appuyée par des mailings, une note de mise en oeuvre et un article dans la newsletter du SCA.</p> <p>Cette circulaire 4930/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 29 novembre 2018 relative à la mise en place de procuration pour le personnel militaire en mission inclut des modèles-types de procuration afin que les militaires désignent une personne pouvant agir en leur nom auprès de l'administration militaire en leur absence.</p> <p>Cette mesure n'étant pas limitée aux conjoints (une procuration peut être accordée à toute personne de confiance), son libellé a été adapté : «Faciliter les démarches administratives pendant l'absence du militaire.»</p>
<p>Action réalisée et clôturée</p> <p><b>FAIT</b></p>	<p>Un nouvel accord-cadre a été signé entre la SNCF et le MINARM en décembre 2018. Les nouvelles conditions du tarif Famille Militaire s'appliquent à toutes les cartes Famille Militaire en cours de validité (anciennes cartes / nouvelles cartes à venir).</p> <p>Les conditions du tarif applicables au 02 Janvier 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence du militaire ouvrant droit ne s'impose plus lors du voyage des ayants droit.</li> <li>• Réduction de 30% sur le tarif Loisir du jour pour des voyages effectués sur TGV et Intercités. Sur TER , réduction de 25 ou 50% en fonction du calendrier voyageur.</li> </ul> <p>Les cartes famille sécurisées sont en cours de diffusion (cf. mesure/action 2.2.1).</p>
Action en cours	<p>Des échanges ont eu lieu avec des compagnies aériennes. Une appréciation fine des volumes de trajets supplémentaires qui pourraient résulter de l'application d'un tarif maîtrisé sur la liaison Brest-Toulon est nécessaire pour continuer ces discussions. À cet effet, des questionnaires ont été envoyés aux personnels susceptibles d'être concernés, des clients de l'IGESA et des personnels du GICAN. La synthèse de leur exploitation sera réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.</p> <p>En parallèle, la BdD Toulon conduit depuis novembre 2019 une expérimentation couvrant des besoins à courte échéance (J-5 à J-3) sur la liaison aérienne dans le sens Toulon-Brest-Toulon en coopération avec la compagnie TUI. 10 places sont offertes au prix fixe de 80 euros. Cette expérimentation aidera, en complément du sondage, à quantifier le besoin.</p>

ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
<b>AXE 2 - Faciliter l'intégration des familles dans la communauté militaire et de défense</b>		
2.1.1	Placer sous l'autorité du commandement local (commandant d'armes, COMBdD, commandant de formation administrative), dans une logique de bassin de vie (garnison), une cellule unique	<p>Cette cellule unique interarmées d'accueil des familles (CIAF) aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accueillir et d'informer les familles, notamment dans le cadre de la mobilité ;</li> <li>- de les accompagner et les soutenir de façon proactive, en particulier pendant les absences opérationnelles du militaire ;</li> <li>- de les orienter vers les services locaux du ministère des Armées ou vers d'autres prestataires locaux et de leur indiquer les outils numériques pertinents les plus à même de répondre à leurs besoins ;</li> <li>- de solliciter les opérateurs concernés, ministériels ou pas, y compris associatifs, en charge de l'accompagnement des familles.</li> </ul>
2.1.2	Élargir aux familles l'accès aux services de soutien des GSBdD en s'appuyant sur le déploiement des espaces ATLAS.	<p>Pour simplifier les procédures administratives et faciliter l'accès aux différentes informations et prestations offertes au personnel, le ministère des Armées ouvrira plus de 200 espaces ATLAS, sur chaque site de plus de 600 personnes afin de regrouper les soutiens individuels et collectifs de la BdD. Là où les sites militaires sont accessibles et les bâtiments aux normes ERP, l'accès à ces espaces ATLAS sera étendu aux familles qui bénéficieront de la même offre de service. Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2018 : poursuite de l'expérimentation sur 11 GSBdD ;</li> <li>- 2019-2023 : généralisation progressive sur l'ensemble des GSBdD avec une cible comprise entre 200 et 250 espaces ATLAS.</li> </ul>
2.1.3	Augmenter les capacités d'organisation d'activités de cohésion en augmentant les crédits « d'action sociale communautaire et culturelle » (ASCC).	<p>Cette mesure consiste à prolonger sur la durée de la loi de programmation militaire (LPM), l'effort budgétaire consenti dès 2018 pour garantir et faciliter son utilisation par les comités sociaux. Elle vise l'amélioration de l'intégration des familles dans les unités en facilitant l'organisation d'activités de cohésion.</p>
2.2.1	Délivrer une carte de conjoint standardisée permettant un accès facilité aux enceintes militaires lorsque c'est possible ainsi qu'aux cercles mess.	<p>Mettre en place un modèle unique de carte de conjoint, éditable au sein des GSBdD pour les conjoints qui en font la demande.</p> <p>Le COMBdD accordera la délivrance de la carte, qui sera réalisée par le GSBdD.</p>
2.2.2	Mieux reconnaître l'engagement associatif et récompenser l'investissement personnel du militaire ou du conjoint.	<p>Attribuer la médaille de la défense nationale ou la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif aux bénévoles particulièrement actifs au profit des associations.</p>
2.2.3	Soutenir les initiatives du tissu associatif agissant au profit de la communauté militaire et de défense tout particulièrement au niveau local.	<p>Renforcer le soutien financier.</p> <p>Aménager les conventions pluriannuelles d'objectifs pour les années 2017 à 2019.</p> <p>Donner une meilleure visibilité tout en renforçant la coordination avec les acteurs sociaux institutionnels au plan local.</p>
2.3	Permettre aux militaires célibataires (divorcés, ayant rompu un PACS, etc.) ayant un ou plusieurs enfants d'exercer leur droit de visite avec hébergement dans de meilleures conditions financières.	<p>Afin de faciliter l'accueil des enfants de militaire disposant d'un droit de visite avec hébergement, création d'une prestation d'action sociale forfaitaire et limitée dans le temps prenant en compte (sur justificatifs) les frais engagés pour la nuitée et la restauration lors d'un accueil sur la base de deux nuitées deux fois par mois.</p> <p>Prestation réservée aux militaires ne disposant pas d'un logement suffisant dans leur garnison d'affectation.</p>



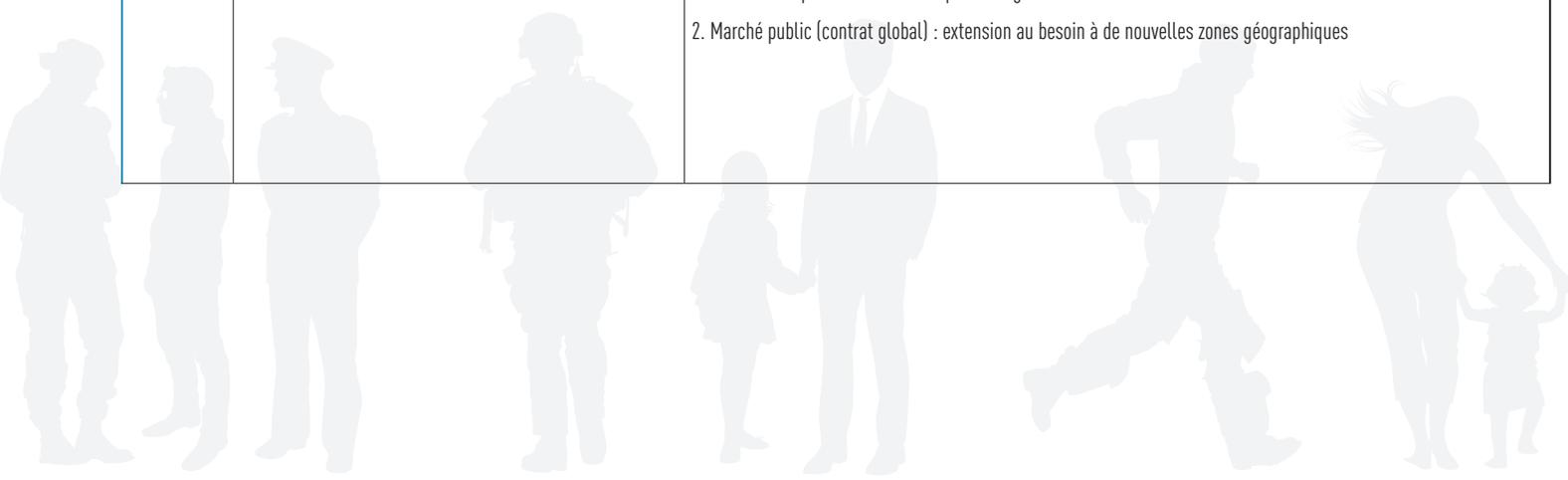
## Le point d'étape complet

ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action en cours	Trois CIAF sont opérationnelles à Nancy, Mourmelon-Mailly et Brest-Lorient. L'expérimentation a démontré l'utilité des CIAF qui répond à une forte demande des familles, en complémentarité avec l'écosystème social local. Le concept des CIAF a donc été validé le 27 juin 2019 et le dispositif sera élargi à 25 BdD en 2020.
Action en cours	À ce jour, 25 sites ATLAS ouverts dont 6 permettant l'accès aux prestations interministérielles (Lyon, Lille, Saint-Dizier, Cherbourg, Pau et Villacoublay). L'offre de service «famille» intégrée dans les espaces ATLAS est orientée sur 3 axes : arrivée et départ en garnison, absence du conjoint en opération et loisirs.
Action réalisée et pérennisée  	Les crédits ASCC ont été abondés d'1 M€ supplémentaire au titre du Plan Famille en 2019. Au 31 octobre 2019, on décompte 973 projets, pour un total de 926 354 € (AE) engagés dont : - 57% pour des actions collectives de cohésion ; - 6% pour des activités de loisirs à but culturel et éducatif ; - 14% pour l'organisation d'arbres de Noël ; - 22,8% pour des séances récréatives ; - et 0,2% pour des visites culturelles.
Action en cours	La nouvelle carte famille SNCF individuelle (action 1.6) permettra aux conjoints, accompagnés d'une pièce d'identité, sur décision du commandement et en fonction de la sensibilité des sites, d'accéder aux enceintes militaires. Les nouvelles cartes familles SNCF sont distribuées progressivement depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2019 par le Commissariat des armées. Au 18 novembre 2019 : - 67 041 demandes de cartes familles avaient été reçues ; - 57 417 cartes délivrées par la PFAT au groupement de soutien pour distribution.
Action réalisée et pérennisée  	En 2019, 11 médailles de la défense nationale, échelon argent, ont été remises à des membres actifs des associations œuvrant au profit de la défense.
Action réalisée et pérennisée  	Les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs pour les années 2017 à 2019 ont été signés en 2018. La ressource budgétaire abondée en 2018 au titre du Plan Famille a été reconduite en 2019. Au 31 octobre, le ministère avait versé 1 055 600 € de subventions aux associations au titre de l'année 2019.
Action réalisée et pérennisée  	L'allocation d'aide au parent exerçant un droit de visite et d'hébergement (APDVH) a été modifiée afin d'étendre la possibilité de cumul des nuitées pour les agents affectés à l'étranger (circulaire n°8106/ARM/SGA/DRH-MD du 13/09/2018 publiée au B.O. du 29/11/2018, entrée en vigueur le 30/11/2018). Cette aide forfaitaire mensuelle est de 100 € par nuitée (2/ mois) + 30 € par enfant. Elle est plafonnée à 3800 € pour 12 mois. Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2019, 207 prestations ont été accordées.

ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
2.4.1	Étendre l'offre hôtelière des cercle-mess pour faciliter l'accueil des familles.	Négociation de tarifs préférentiels, par voie de convention, avec des hôtels / appart hôtels du secteur privé afin d'augmenter significativement l'offre d'hôtellerie de qualité au profit : - des militaires en mission et de leur famille, - des militaires divorcés qui souhaitent accueillir ponctuellement leurs enfants en dehors d'une enceinte militaire.
2.4.2	Harmoniser les tarifs des cercles militaires	Pour accompagner l'ouverture des cercles aux familles, un effort d'harmonisation tarifaire sera entrepris. Objectif : Entrée en vigueur d'un tarif «famille» fin 2018
2.4.3	Rendre l'offre de loisirs de l'IGESA plus accessible et attractive.	Procéder à des investissements soutenus dans les centres de vacances de jeunes et les établissements familiaux pour assurer une prestation de qualité en phase avec les attentes des ressortissants
2.5	Accroître l'aide aux familles de blessés hospitalisés.	Faciliter et élargir les conditions de prise en charge financière des familles de blessés (trajet et hébergement notamment jusqu'à 6 personnes)
2.6	Examiner la création d'une maison des familles des pensionnaires de l'INI financée par l'EPPF	Offrir aux familles des pensionnaires et aux militaires en hôpital de jour un hébergement de qualité dans un lieu aisément accessible depuis l'INI (création de 30 logements environ).

### AXE 3 - Mieux vivre la mobilité

3.1.1	Optimiser le dispositif actuel de déménagement dans l'attente de son évolution	Faciliter les déménagements et en particulier les démarches administratives
3.1.2	Étudier, sur la base des expérimentations en cours, des solutions alternatives ou complémentaires.	Deux dispositifs seront étudiés : 1. Plateforme multi-déménageurs (PFMD) : les fonctionnalités offertes sont étendues au paiement de la facture directement par l'administration par subrogation. 2. Marché public (contrat global) : extension au besoin à de nouvelles zones géographiques



ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action en cours	<p>À la date du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ont été signées 197 conventions locales avec des hôtels du secteur privé (+117 depuis mai 2018), dont 31 avec des hôtels appartements en capacité d'accueillir des familles. Cette offre est accessible via l'application internet e-hôtel.</p> <p>Deux conventions nationales, négociées sur la base des indemnités de frais de déplacement, sont également en cours de signature pour un total de 178 résidences supplémentaires.</p>
Action réalisée et clôturée 	<p>a Un tarif plafond de 10€ maximum par repas (entrée, plat, dessert) pris en cercle militaire a été fixé pour les familles des militaires (conjoint, enfant, parents, grands-parents, frères et sœurs).</p>
Action en cours	<p>Quelques exemples de rénovation effectués depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) : toutes les chambres ont été rénovées,</li> <li>• Enval / Volvic (Puy-de-Dôme) : rénovation de la salle du restaurant,</li> <li>• Fréjus (Var) : une cinquantaine de logements rénovés en pension complète,</li> <li>• Frontignan (Hérault) : rénovation du bâtiment accueil ainsi que du bar et de la terrasse,</li> <li>• La Marana (Haute-Corse) : rénovation de la moitié des logements, du bâtiment accueil ainsi que du bar et de la terrasse,</li> <li>• Le Trez-Hir / Plougonvelin (Finistère) : rénovation quasi-totale des logements,</li> <li>• Mont-Dauphin (Hautes-Alpes) : renouvellement de l'ensemble du mobilier des appartements,</li> <li>• Peïra-Cava (Alpes Maritimes) : renouvellement de l'ensemble du mobilier des appartements,</li> <li>• Résidence Diderot (Hauts-de-Seine) : finalisation de la rénovation de l'ensemble des chambres et création d'une salle de sports indoor.</li> </ul>
Action réalisée et clôturée 	<p>Les conditions de prise en charge facilitées et élargies ont été déterminées par la circulaire n° 9406/ARM/SGA/DRH-MD du 06/04/2018 publiée au B.O. du 19 avril 2018. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2019, 68 aides ont été accordées, concernant 68 militaires blessés.</p>
Action menée, restera sans suite	<p>L'examen des besoins n'a pas fait ressortir de nécessité de création d'une maison des familles de pensionnaires de l'INI.</p> <p>Actuellement, 8 chambres sont d'ores et déjà proposées, qui couvrent les besoins d'accueil actuels.</p> <p>Un nouveau projet d'infrastructure intègre la création de chambres d'hébergement en nombre suffisant à l'INI : en tout, 10 chambres de passage seront proposées en 2021 aux familles, dont 5 accessibles aux personnes en situation de handicap.</p>
Action en cours	<p>L'expérimentation du dispositif PFMD a été ouverte aux changements de résidence avec transport de mobilier en métropole et en Corse au cours du PAM 2018. Elle a pris la forme d'un dialogue compétitif sur une durée de 6 mois et a permis de sélectionner les trois PFMD actuelles. Durant cette période, 1 585 administrés ont eu recours à ce dispositif et près de 80% d'entre eux en étaient satisfaits.</p> <p>Une expérimentation «déménagements clefs en main» (contrat global) est par ailleurs en cours pour les retours de Djibouti, Sénégal, Gabon et RCI.</p>
Action en cours	<p><b>1. Ouverture du service PFMD au 26 avril 2019 accessible via EUREKA sur Intradef ou Internet</b></p> <p>La mise en œuvre de la prise en charge directe (PCD) des dépenses de déménagement est effective pour les utilisateurs des 3 PFMD depuis le 16 mai 2019. Les plateformes multi-déménageurs (PFMD) sont pleinement fonctionnelles depuis le PAM 2019 (avec 1 897 utilisateurs). Plusieurs actions ont été mises en place pour perfectionner le dispositif : validation du devis en ligne par le CAMID dans les 72 h du dépôt du devis ; mise en place de 3 hotlines ; prise en compte par les PFMD en tant que commissionnaires de transport des dommages éventuels subis par les militaires.</p> <p><b>2. Nouveau dispositif de contrat global</b></p> <p>Le texte est en cours d'examen par le guichet unique.</p>

ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
3.2.1	Poursuivre la politique d'optimisation de la mobilité engagée par les DRH des armées, directions et services.	Éditer les ordres de mutation cinq mois avant la date d'affectation pour la quasi-totalité (80%) des militaires.
3.2.2	Informier systématiquement le personnel sur la durée prévisible d'affectation.	Donner une meilleure visibilité au militaire et à sa famille sur la durée prévisible d'affectation afin de leur permettre d'organiser la vie de la famille.
3.2.3	Dans le cadre du dialogue de gestion, les gestionnaires poursuivront l'individualisation des parcours professionnels.	Chaque armée, direction et service établira sa politique d'individualisation des parcours professionnels. Cette mesure comprend la possibilité d'accorder des dérogations sur agrément à certaines règles de gestion.
3.3.1	Étendre les prestations offertes aux conjoints par l'ARD et bien informer les familles sur ces prestations.	Faire bénéficier les conjoints de prestations d'accompagnement complémentaires à l'offre de prestations de Pôle emploi (bilans de compétences, formations professionnelles, VAE, etc.).  <b>Objectifs 2019:</b> - augmenter le nombre de dossiers d'accords de co-financement de la formation professionnelle individuelle au profit des conjoints ; - augmenter le nombre de conjoints reclassés.
3.3.2	Négocier avec les autres ministères des dispositions permettant de mieux prendre en compte de la mobilité subie par les conjoints de militaires employés dans la fonction publique.	Faciliter la mobilité du conjoint employé dans l'une ou l'autre des fonctions publiques.
3.3.3	Faciliter la scolarité des enfants.	Élaboration d'un guide de la scolarité.
3.3.4	Mieux communiquer sur les offres de scolarité offertes par le ministère des armées	Mieux faire connaître les lycées de la Défense
		Mieux faire connaître : - les maisons d'enfants et d'adolescents à caractère social (MEACS) de l'IGeSA, - l'école régionale du premier degré (ERPD) Herriot



ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action en cours	La cible des 80% est atteinte pour les 3 armées et la plupart des forces armées et formations rattachées.
Action en cours	La mesure est effective pour les 3 armées et une majorité des forces armées et formations rattachées.
Action en cours	La mesure est effective pour les 3 armées et une majorité des forces armées et formations rattachées.
Action réalisée et pérennisée 	<p>À la date du 31 octobre 2019, 94 dossiers de formation ont été cofinancés (contre 60 en 2018).</p> <p>En 2019, de l'ordre de 1 500 conjoints seront reclassés, contre 1 300 en 2018, avec une bonne progression de l'emploi pérenne (CDI, création ou reprise d'entreprises).</p> <p>L'effort de communication a été accru depuis septembre 2019.</p>
Action en cours	<p>Un protocole a été signé avec le ministère en charge de l'éducation nationale (MEN), par lettre du 17/07/2018. Il concerne tant le personnel enseignant que non enseignant.</p> <p>En 2019, le ministère des Armées a procédé avec le MEN à l'examen des situations individuelles non résolues en mai puis en août 2019.</p> <p><b>Bilan 2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse de 67% du volume des demandes traitées au profit du personnel enseignant (130 en 2019 vs 78 en 2018)</li> <li>- Progression de 9 points du taux de satisfaction de ces demandes (63% en 2019 vs 54% en 2018).</li> </ul>
Action réalisée et pérennisée 	Le ministère a diffusé un guide de la scolarité validé par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) en juin 2019.
Action réalisée et pérennisée 	<p>En février 2018, un portail d'information dédié à la présentation de l'offre des lycées de la Défense a été mis en ligne sur le site du ministère. Il propose des renvois vers les sites de chacun des lycées de la défense.</p> <p>Les procédures d'établissement et de sélection des candidatures des six lycées de la défense ont été dématérialisées en avril 2018.</p> <p>En 2020, les critères de sélection des candidats aux lycées seront harmonisés au sein de chacun des milieux (Terre, Marine, Air).</p>
Action réalisée et pérennisée 	<p>Les MEACS ont été rebaptisées maisons FARE (maisons d'enfants favorisant un accueil avec responsabilité éducative du ministère des armées). En juin 2018, le CCAS s'est tenu à la FARE de La Roche Guyon, favorisant la notoriété de cette maison.</p> <p>L'offre est désormais présentée sur le site e-social des armées. Une plaquette a été réalisée et l'ensemble des travailleurs sociaux a été mobilisé pour mieux faire connaître les maisons de La Roche Guyon et Sathonay, ainsi que l'école Herriot.</p> <p>Au 31 octobre 2019, les maisons enregistraient une hausse de leur fréquentation par rapport à l'année précédente : le taux d'occupation était en hausse de + 2,4% à La Roche Guyon, et de +7,7% à Sathonay, par rapport à fin 2018.</p>

ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
3.3.5	Rendre prioritaire l'accès des familles dans l'ensemble des hôpitaux du SSA	Faciliter l'accès aux soins au profit des familles des militaires et de civils de la défense dans l'ensemble des hôpitaux du SSA.
<b>AXE 4 - Améliorer le logement familial et favoriser l'accès à la propriété</b>		
4.1.1	Augmenter de 660 logements neufs en métropole de 2018 à 2020 et renouveler les conventions arrivant à échéance pour mieux prendre en compte les besoins	Accentuer la réservation de logements dans les zones de densification ou de forte tension locative en métropole ou (faire) construire des logements. Objectifs 2019 : commande de 184 logements neufs
4.1.2	Améliorer l'offre de logements en Outre-mer, notamment à Mayotte et en Guyane, permettant de disposer de 50% du parc en domanial dans ces zones	Porter la part des logements domaniaux outre-mer à 50% du parc total proposé aux ressortissants, en faisant effort sur Mayotte et La Guyane
4.2	Améliorer l'état technique du parc de logement domanial.	Rénover le parc de logements métropole/outre-mer : sanctuariser les crédits d'infrastructure
4.3	Ouvrir la colocation des logements défense aux célibataires et célibataires géographiques	Ouvrir la colocation aux célibataires et célibataires géographiques



ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action en cours	<p>Tous les hôpitaux ont mis en place des modalités (bornes d'accueil, guichets, ou CAM) permettant au militaire et à sa famille d'être identifiés pour un accueil prioritaire et une réduction du temps d'attente pour les formalités administratives.</p> <p>En fonction des capacités, certains hôpitaux ont pu développer des créneaux réservés, voire des créneaux sans rendez-vous pour les militaires. Ces adaptations seront prolongées en 2020.</p>
Action en cours	<p>La cible annuelle de 2018 (248) a été dépassée, avec 273 logements neufs réservés en 2018.</p> <p>Au 31 octobre 2019, on enregistre 391 logements commandés dont 111 neufs et 371 logements neufs livrés. Quelques exemples de logements neufs commandés en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ile de France : 75, dont la majorité dans l'Est Parisien et à proximité de Balard ;</li> <li>- Calvi : 7 ;</li> <li>- Lyon : 10 ;</li> <li>- Charleville : 10 ;</li> <li>- Toulon (Hyères, Six-Fours, Sanary) : 45 ;</li> <li>- Cherbourg : 28.</li> </ul> <p>Concernant la passation des conventions de réservation tout au long de l'année, la qualité du parc est privilégiée par rapport à la quantité : certaines conventions ne sont pas renouvelées sur des immeubles ayant perdu en attractivité.</p>
Action en cours	<p>En 2019 : poursuite du programme Guyanais + Polynésie (20 logements construits), les Antilles (5 villas) et La Réunion (3 villas).</p> <p><b>Perspectives 2020</b></p> <p><b>Guyane (Camp du Tigre) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de 25 logements intermédiaires et des aires aménagées correspondantes</li> <li>- Construction d'une deuxième tranche de 18 logements sur l'emprise n° 2</li> <li>- Construction d'une deuxième tranche de 12 logements sur l'emprise n° 1</li> </ul> <p><b>Polynésie Française :</b> PIRAE - Résidence TAAONE OUEST (Construction de farés individuels - 5 T4, 5 T5, 3 T6, 1 T7.)</p> <p><b>Antilles :</b> Reconstruction du quartier Moutte. Opération mixte de densification d'une parcelle, démolition d'une villa 005 et construction de trois villas, réhabilitation de 4 logements</p>
Action en cours	<p>Quelques exemples de rénovation en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tranche de rénovation de 20 logements à la cité Saint-Pierre de Brest ;</li> <li>- réhabilitation des 24 logements du quartier La Redoute à l'île de la Réunion ;</li> <li>- rénovation de 24 logements en Polynésie ;</li> <li>- réhabilitation des deux immeubles de 12 logements chacun de La Vieille Chauvinerie à Poitiers.</li> </ul> <p>Au 30 juin 2019, 62 % de la programmation avait été engagée.</p>
<p>Action réalisée et pérennisée</p> <div style="border: 2px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;"><b>FAIT</b></div>	<p>En 2019, la colocation est ouverte dans toutes les bases de défense.</p> <p>Une large communication sur la colocation est opérée au sein de la chaîne technique du logement, notamment au cours des commissions régionales du logement (CRL) co-présidées par l'OGZDS et un représentant du DPMA.</p> <p>En tout, 19 colocations, concernant 42 colocataires, ont été recensées depuis le lancement de l'expérimentation. Il s'agit principalement d'hommes de moins de 30 ans, majoritairement sous-officiers ou militaires du rang.</p> <p>Le dispositif est pérennisé en 2019 et 2020.</p>

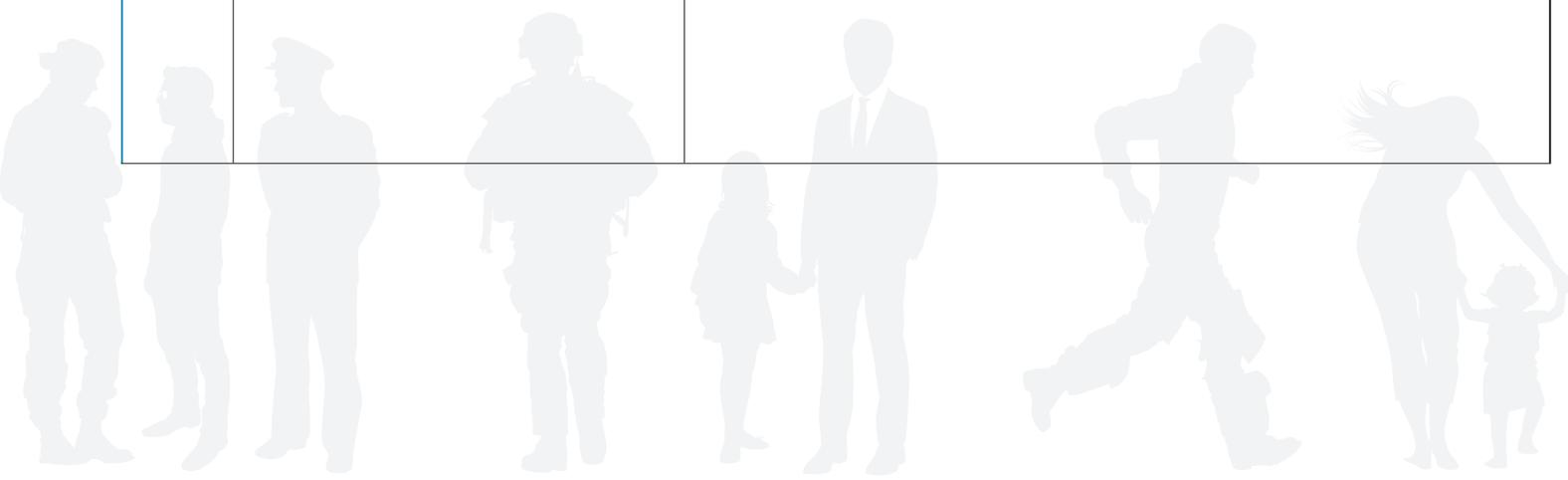
ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
4.4	Optimiser la performance en matière de délai de réponse pour l'attribution de logement.	Connaître le parc disponible de logements à chaque PAM 2018 : expérimentation d'échanges d'information entre la DPMA et l'Armée de terre 2019-2020 : extension aux autres FAFR
4.5	Faciliter l'accès à la propriété	Porter le montant total du montage « prêt à taux zéro » de 20 000€ à 25 000€ (soit une augmentation de 25%), rapporté à une durée de remboursement de 15 ans au lieu de 10.

### AXE 5 - Faciliter l'accès des familles à l'accompagnement social du ministère

5.1	Simplifier et renforcer l'accompagnement social des ressortissants de la communauté de défense en développant une offre digitale de service au travers de l'« e-social » des armées.	Mise en place d'une plateforme de services plaçant l'ayant-droit au cœur du dispositif accessible par Internet. L'outil numérique permettra aux ressortissants de l'action sociale, y compris les retraités, de faire une demande de prestation sociale réglementée.
5.2	Mieux communiquer sur les dispositifs d'aide sociale des mutuelles historiques (Mutuelle Nationale Militaire, Mutuelle de l'Armée de l'Air, Caisse des Gendarmes) et inciter les mutuelles référencées à proposer ce type d'offre	Améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide sociale des mutuelles historiques (notamment le cautionnement nécessaire dans le cadre de l'obtention d'un prêt immobilier).
5.3.1	Créer une plateforme dédiée : «portail numérique du blessé».	Création de la maison numérique des blessés et familles
5.3.2	Créer des guides pour les familles	Améliorer l'information sur les droits et démarches administratives (création d'un guide à destination des familles endeuillées et actualisation du guide des militaires blessés)
5.4	Permettre au militaire blessé en service, en position de non activité, de bénéficier du tarif militaire SNCF	Les militaires bénéficiant d'un congé de longue maladie ou de longue durée pour maladie résultant de blessures ou maladies liées au service, doivent se déplacer régulièrement dans le cadre de leur suivi médical. La conservation de la carte militaire SNCF faciliterait leurs démarches administratives.

### AXE complémentaire - Améliorer les conditions d'hébergement et de vie des célibataires et célibataires géographiques

6.1.1	Étendre la connectivité en enceinte militaire (wifi en garnison)	Faciliter les contacts les personnels militaires et civils du MINARM éloignés et leurs familles.
-------	--	--



## Le point d'étape complet

ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
Action en cours	<p>L'amélioration des délais de réponse aux demandes de logement n'a pas pu être constatée en 2018 et 2019, en raison de la conjonction de deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres de mutation individuels étant connus bien plus tôt dans l'année, les demandes de logements arrivent également plus tôt dans les bureaux logements alors même que peu de logements sont disponibles à cette période ;</li> <li>- dans les zones tendues, les locataires donnent leur congé un mois avant leur départ effectif, ce qui a pour effet de retarder la connaissance des logements disponibles.</li> </ul> <p>Plusieurs actions ont été engagées, avec notamment une communication pour inciter les locataires sortants à pré-informer de leur date de départ le plus tôt possible et des propositions par anticipation, lorsque cela est possible, des logements, sans attendre la réception du préavis de libération ou du congé du locataire.</p>
Action réalisée et pérennisée <b>FAIT</b>	<p>Le dispositif a été mis en place en janvier 2019. Au 31 octobre 2019, 1 421 prêts ont été accordés (pour un montant total de 16 753 464€) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 466 prêts d'accèsion à la propriété (6 947 400€) ;</li> <li>- 346 prêts complémentaires (3 460 000€) ;</li> <li>- 609 prêts travaux (6 346 064€).</li> </ul>
Action en cours	<p>L'e-social des armées version 1 est opérationnel. Il inclut les prestations de l'action sociale du MINARM (depuis juin 2018), les prestations interministérielles sur crédits MINARM (depuis septembre 2018) et les prestations interministérielles hors crédits MINARM (depuis décembre 2018).</p> <p>Une version 2 de l'e-social des armées est en projet et sera opérationnelle en 2021.</p>
Action réalisée et pérennisée <b>FAIT</b>	<p>Les dispositifs d'aide sociale des mutuelles sont disponibles dans l'e-social des armées (mesure/action 5.1)</p> <p>Une action substantielle de communication a été mise en œuvre avec l'envoi de flyers en accompagnement des fiches de paie au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.</p>
Action en cours	<p>Le « portail PMI », 1<sup>er</sup> palier du projet, a été déployé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 dans l'ensemble des GSBdD. Il permet d'effectuer sa demande de pension militaire d'invalidité en ligne sur Intradef. 2000 dossiers de demandes de PMI ont été initiés sur le portail depuis son déploiement.</p> <p>De nouveaux services en ligne sur Intradef seront proposés à l'automne 2020 : renouveler sa demande de PMI, effectuer des demandes d'aggravation de PMI et agir pour le compte des blessés inconscients au sein des hôpitaux d'instruction des armées (HIA).</p>
Action réalisée et pérennisée <b>FAIT</b>	<p>Le guide du parcours du militaire blessé et de sa famille a été édité et diffusé fin 2018. Il est également disponible en ligne. Les informations sont désormais disponibles sur une page dédiée du site internet du ministère des armées : <a href="https://www.defense.gouv.fr/fre/blesses">https://www.defense.gouv.fr/fre/blesses</a></p> <p>La version électronique du guide sera mise à jour régulièrement.</p>
Action réalisée et pérennisée <b>FAIT</b>	<p>Le bénéfice du tarif militaire SNCF a été étendu aux militaires blessés en service en position de CLM ou CLDM fin 2018 (circulaire N° 230494/DEF/SGA/DRH-MD/SRRH/SDFM/FM2 du 27/12/2018 relative à l'attribution de la carte de circulation donnant droit au tarif militaire sur les lignes exploitées par la société nationale des chemins de fer français).</p>
Action en cours	<p>Au 31 octobre 2019, le WiFi en très haut débit bénéficie à 117 116 lits, couvrant ainsi 85,5% du périmètre initial de déploiement en métropole.</p> <p>Le ministère s'emploie à résorber les difficultés techniques rencontrées sur les sites non encore desservis. Les mises en service seront effectuées progressivement au cours de l'année 2020. Des besoins complémentaires en métropole ont par ailleurs été identifiés, qui seront également pris en compte en 2020.</p> <p>Des déploiements en outre-mer et à l'étranger sont en préparation pour 2021.</p> <p>Une analyse des besoins a été engagée concernant la mise en place d'un service «wifi port base», à bord des bâtiments de la marine nationale à quai.</p>

ACTION	LIBELLÉ	OBJECTIF
6.1.2	Poursuivre le déploiement d'internet de loisirs en opérations extérieures (ILOPEX)	Assurer un accès au Wifi dans toutes les enceintes militaires pour permettre au personnel militaire déployé en opérations extérieures, de rester en contact avec sa famille. Une couverture des sites à 100 % est recherchée pour l'été 2018.
6.1.3	Renouveler le cadre de vie en garnison.	L'objectif de cette action est d'améliorer le cadre de vie en garnison. À cet effet, les allocations pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (AACV) sont augmentées et leurs conditions d'utilisation élargies.
6.1.4	Améliorer les conditions d'hébergement.	Rénover les lieux de convivialité pour améliorer les conditions de vie au quartier, sur la base, pendant et en dehors des heures de service.
6.2	Améliorer les conditions d'hébergement.	Améliorer et augmenter de 410 places l'offre d'hébergement en Ile de France.
6.3	Achever la résorption des « points noirs » de l'infrastructure	Remédier aux 700 « points noirs » identifiés lors de la revue complète des infrastructures menée en 2014, par des travaux d'importance variable : rénovation légère à lourde voire reconstruction, ceci en particulier sur les ensembles d'alimentation et certaines infrastructures techniques (chauffage, eau, etc.). 112 «points noirs» à traiter sur la période 2019-2021, soit 16%.



ÉTAT D'AVANCEMENT	CONCRÈTEMENT
<p>Action réalisée et pérennisée</p> <p><b>FAIT</b></p>	<p>La convention ILOPEX 2 assurant l'extension de la fourniture de prestations Internet et téléphonie en OPEX a été signée en 2017.</p> <p>Chaque militaire, cantonné sur un site équipé ILOPEX, dispose d'un accès à un flux forfaitaire de données Internet ainsi qu'à des communications téléphoniques.</p> <p>Un premier forfait est pris en charge par l'État (260 de données et 180 unités de téléphonie par mois). Les militaires peuvent acquérir des droits complémentaires à titre onéreux s'ils le souhaitent.</p>
<p>Action en cours</p>	<p>Après une expérimentation menée en 2019 concernant l'utilisation des AACV pour de menus travaux infra sur les périmètres d'action des CTAS de Bordeaux et de Metz, cette possibilité est désormais ouverte à l'ensemble des COMBDD (circulaire n° 423072/ARM/SGA/DRH-MD du 26 juillet 2019 publiée au B.O. du 6 août 2019).</p> <p>En 2019, les crédits AACV ont été abondés d'1 M€ supplémentaire au titre du Plan Famille. Au 31 octobre 2019, 3 120 projets ont été d'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire ont été accordés et 3 684 722€ ont été engagés, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12,9% pour des aménagements des locaux de vie courante ;</li> <li>- 8,2% pour du matériel de sport ;</li> <li>- 17,5% pour de l'acquisition de mobilier ;</li> <li>- 32,2% pour de l'achat d'électroménager ;</li> <li>- 15,4% pour du matériel audio-visuel ;</li> <li>- 7,6% pour la réalisation d'équipements de confort ;</li> <li>- 4,9% pour l'achat de jeux (de société, vidéo) ;</li> <li>- 1,3% pour de petits travaux d'infrastructure.</li> </ul> <p>En 2020, la décision d'utilisation des AACV est confiée au COMBDD, sans préjudice des prérogatives des comités sociaux. Un budget de 7,04M€ est inscrit au PLF 2020, en augmentation de +1,4M€ par rapport à 2019.</p>
<p>Action en cours</p>	<p>Entre autres réalisations, peuvent être citées les améliorations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 lieux de convivialité ont été rénovés en 2018 : Tarbes, Brest-Lanvéoc et Villacoublay.</li> <li>- 3 quadripodes (containers multisports) furent mis en place dans la BdD de Brest en 2019.</li> <li>- 7 installations multisports ont été déployées : Besançon, Brive, Metz, Monthéry, Poitiers, Saint-Christol et Saint-Dizier.</li> <li>- 13 distributeurs de pizzas ont été installés et 8 supplémentaires sont en cours d'installation (mise en service décembre 2019 et janvier 2020).</li> <li>- 12 opérations d'achat d'aménagement et de mobilier réalisées (22 autres initiées).</li> </ul> <p>Un marché global portant sur la rénovation de lieux de convivialité et d'installations multisports d'une quarantaine de sites est en cours de préparation pour 2020.</p>
<p>Action en cours</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Saint-Germain-en-Laye, Quartier Général des Loges (78) : construction d'un bâtiment cadres célibataires (BCC) pour un montant total de 9 964k€ [engagements juridiques (EJ) 2019], et d'une capacité de 150 lits dont la livraison est prévue en 2020.</li> <li>2. Maison-Laffittes, Quartier Gallieni (78) : construction d'un BCC pour un montant total de 6 662k€ (dont 6 542k€ d'EJ 2019 et 120k€ d'EJ 2020), et d'une capacité de 100 lits dont la livraison est prévue en 2020.</li> <li>3. Arcueil, Fort de Montrouge (94) : construction d'un BCC pour un montant total de 17 906k€ (EJ 2019), et d'une capacité de 200 lits dont la livraison est prévue en 2020.</li> </ol>
<p>Action en cours</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Engagements 2019 :             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Rénovation des BCC de Creil : 9 270k€ engagés au 31/10/2019.</li> <li>2.2. Assainissement Mont-de-Marsan : 128k€ engagés au 31/10/2019.</li> <li>2.3. Mess de Cognac : 3k€ engagés au 31/10/2019.</li> <li>2.4. Réhabilitation hébergement Carcassonne : opération engagée en 2020.</li> </ol> </li> <li>2. Principaux objectifs d'engagements prévus en 2020 (projets &gt;1M€):             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Cazaux, La Teste-De-Buch (33), base aérienne (BA) 120 : réaménagement des zones de cuisson, de distribution, de plonge batterie et du secteur personnels du mess mixte (3M€).</li> <li>3.2. Monthéry, Ollainville (91), quartiers Champosay et Baillot : remplacement du réseau d'adduction d'eau, 1ère tranche (8,8M€).</li> <li>3.3. Carcassonne (11), GSBdD : réhabilitation du bâtiment 010 (2,7M€).</li> <li>3.4. Carcassonne, Mont-Louis (66), caserne de la Citadelle : création d'un hébergement pour les stagiaires (11,7M€).</li> <li>3.5. Nîmes, Orange (84), BA 115 : rénovation du réseau d'assainissement des eaux pluviales (AEP) et incendie (y compris captage), 2ème phase (1,3M€).</li> <li>3.6. Bourges (18), quartier Auger-Carnot : réhabilitation de la tour de commandement bâtiment 008 (6,4M€).</li> <li>3.7. Toulon, Saint-Mandrier-Sur-Mer (83), Centre d'instruction naval sud : rénovation casernement infirmerie (10,4M€).</li> </ol> </li> </ol>

## Deux ans de Plan Famille : zoom sur quelques évolutions introduites au fil de l'eau

### • La carte famille SNCF

Depuis le 2 janvier 2019, le Commissariat des armées a mis en œuvre une mesure attendue depuis longtemps : la possibilité pour les familles de militaires de bénéficier de tarifs SNCF préférentiels sans la présence de l'ayant-droit. Au cours de cette année, l'ancienne carte collective de la famille a été progressivement remplacée par des cartes individuelles sécurisées pour le conjoint et les enfants. Chacun des membres de la famille d'un militaire peut désormais voyager seul à tarifs préférentiels, même en son absence. Cette carte permet également au conjoint d'avoir accès aux enceintes militaires pour y accomplir diverses formalités, selon les règles d'accès et de sécurité propres à chaque emprise.



### • L'agence mobilité des armées - volet alimentation



«L'agence mobilité des armées (AMA) règle pour moi» : depuis janvier 2019, tel est le slogan affiché dans tous les cercles du Commissariat des armées, du Service de santé des armées et dans ceux de la Direction générale de l'armement. Dans 391 restaurants en métropole, l'ayant-droit en mission présente son ordre de mission et ne fait plus d'avance de frais. Si sa mission ne lui permet pas de prendre son repas dans un cercle, il continue à bénéficier du remboursement *a posteriori* des frais de bouche. Cette mesure s'applique également dans 47 restaurants outre-mer et à l'étranger.

### • L'aide au parent exerçant un droit de visite et d'hébergement au profit de son ou ses enfants à la suite de la séparation du couple

L'Aide aux Parents exerçant un Droit de Visite et d'Hébergement (APDVH) est une aide temporaire apportée au personnel en situation de séparation. Elle lui permet de disposer d'une prise en charge forfaitaire de frais engagés pour exercer son droit de visite et d'hébergement à raison de deux nuitées par mois lorsque ses conditions de logement ne sont pas adaptées. En septembre 2019, l'action sociale des armées a élargi les modalités d'utilisation de ce dispositif en permettant un cumul des nuitées lorsque le personnel séparé et ses enfants ne sont pas réunis en métropole (l'un d'eux résidant dans un département ou une collectivité d'outre-mer).



- **La prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile**

En réponse aux attentes formulées par le personnel et relayées dans le cadre de la concertation, la PSAD a profondément évolué en septembre 2019. L'accès en a été simplifié et les conditions d'octroi élargies. En premier lieu, la liste des circonstances d'absence ouvrant droit à la PSAD a été élargie à toute absence liée à l'exécution du service au moins égale à 8 jours consécutifs (sauf pour suivre une action de formation) ou à une hospitalisation d'une durée minimale de 3 jours. Sont désormais prises en charge des factures pour les services à la personne et pour les travaux destinés à rétablir la jouissance décente et sécurisée de la résidence principale. Enfin, la PSAD est attribuée à partir d'une seule demande, déposée au retour d'absence.

- **L'aide aux assistant(e)s maternel(le)s exerçant leur profession au profit d'enfants ressortissants de l'action sociale du ministère des Armées**

Afin d'accroître rapidement l'offre de garde d'enfants âgés de moins de 6 ans, une aide a été créée en juin 2018 incitant les Assistant(e)s maternel(le)s (ASMAT) agréés à accueillir un ou plusieurs enfants bénéficiaires de l'action sociale du ministère des Armées. Souple, incitant à la pratique d'horaires atypiques, ce dispositif vient en complément des réservations de berceaux et de l'ouverture de nouvelles crèches.

Au 31 octobre 2019, plus de 3 000 conventions avaient été signées dont 775 au profit de conjoints de ressortissants. À cette même date, le ministère favorisait par ce dispositif la garde de 2 224 enfants.



- **L'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire**

Après une première expérimentation menée au sein des Centres territoriaux d'action sociale (CTAS) de Bordeaux et Metz à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, l'utilisation des crédits d'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) a été élargie en juillet 2019 aux petits travaux d'infrastructure destinés à la rénovation des espaces de convivialité ou de pièces d'eau collectives. En 2020, les Commandements de base de défense (COMBdD) disposeront de ces crédits, sans préjudice des prérogatives des comités sociaux, et pourront en établir la priorisation.



## 2. Dialogue militaire

Les propositions des CPL ont également été examinées, selon les armées :

- à l'échelon zonal pour l'armée de Terre : les « journées zonales Terre » (JZT) se sont déroulées **entre le 19 mars et le 4 avril**, réunissant environ 290 participants sur l'ensemble des 7 zones, dont la moitié de représentants de catégorie ;
- pour la Marine, à Toulon, Brest, Cherbourg, et Paris, où ont eu lieu les conseils locaux de la fonction militaire qui associent les majors conseillers des autorités organiques et territoriales ;
- pour l'armée de l'Air, à l'occasion de cinq réunions régionales (Nord-Est, Sud-Ouest, Centre, Sud-Est et Nord-Nord-Ouest) regroupant les représentants de catégorie des zones concernées.

Enfin, les Conseils de la fonction militaire (CFM) se sont tenus entre le 20 et le 24 mai, avec, pour les trois armées (Terre, Marine, Air), une présence de la chargée de mission Plan Famille qui a également recueilli les propositions des membres de l'inter-commission « Plan Famille » du CSFM le 4 juin.

Les militaires de la gendarmerie nationale ont également été consultés. Le secrétariat général du Conseil de la fonction militaire Gendarmerie (CFMG) a mobilisé, outre les membres du conseil, les conseillers concertation de 3<sup>e</sup> niveau placés auprès des commandants de formation administrative qui président les commissions participatives régionales. Ils ont consulté les conseillers concertation représentant le personnel du niveau groupement (départemental) et du niveau compagnie (arrondissement), afin de recueillir leurs contributions qui ont été transmises à la chargée de mission Plan Famille.

L'ensemble des propositions des militaires et de la communauté de défense ont été inscrites dans un tableau général de synthèse partagé sur l'espace collaboratif SGA Connect Plan Famille avec les membres de l'équipe projet.

Les propositions sont examinées avec les états majors, directions et services concernés. Un retour sera donné pour chacune d'elles aux COMBdD ainsi qu'aux vice-présidents des CFM et à l'état major des armées.

## Le Plan Famille en 2020 : ça continue !

### • ATLAS et ATLAS mobile :

ATLAS, c'est un Accès en tout Temps, Tout Lieu, Au Soutien. Il rassemble dans un espace unique et connecté tous les services nécessaires à la vie quotidienne du personnel du ministère des Armées : formalités administratives, service de retouches d'habillement, prise d'empreintes digitales pour un passeport, prise de rendez-vous chez le coiffeur, billetterie... L'espace ATLAS rapproche le soutien des forces et s'adapte à leurs besoins. Chaque ATLAS est en effet unique car il offre aux régiments et bases les prestations nécessaires à leurs missions. Des partenariats avec d'autres opérateurs, comme l'IGESA, la fédération des clubs sportifs de la défense et de nombreuses associations enrichiront progressivement l'offre de service afin de simplifier également le quotidien des familles des militaires et des civils du ministère.

Fin 2020, un total d'environ 180 espaces ATLAS aura vu le jour sur un objectif de 200. Et un ATLAS mobile, concept novateur adapté aux besoins de plusieurs unités, aura été inauguré à Mourmelon.

### • L'amélioration du cadre de vie en outre-mer et à l'étranger

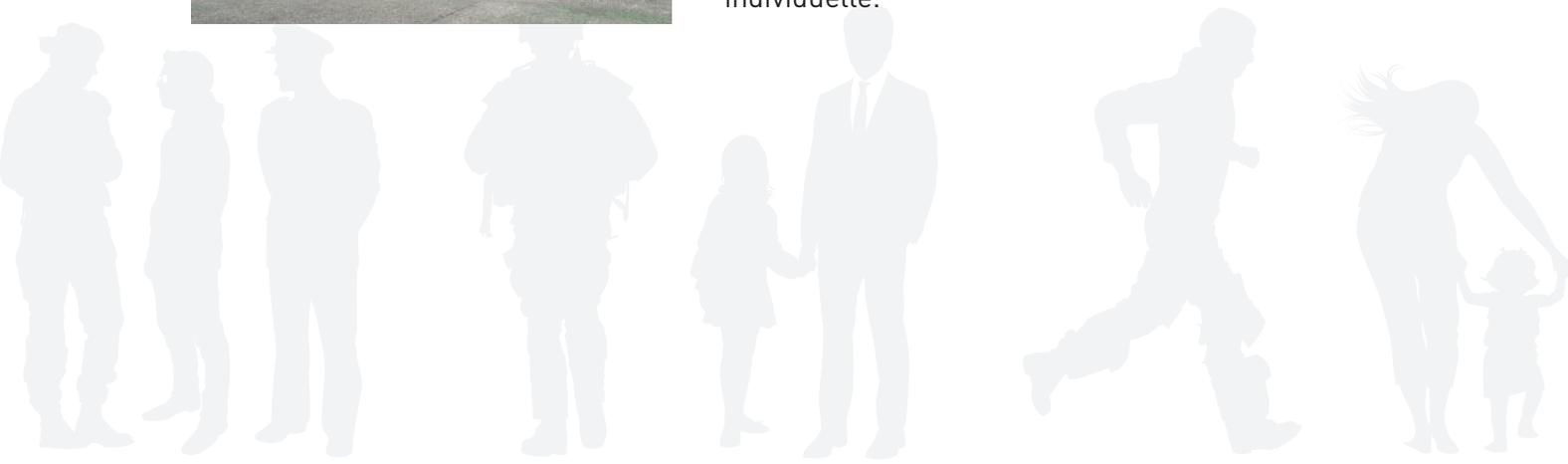
Dès 2020, les nombreux travaux seront conduits pour améliorer les conditions de vie des militaires et de leurs familles en outre-mer et à l'étranger. Par exemple, au Sénégal un nouveau point de convivialité verra le jour, tandis qu'à La Réunion, le bar sera rénové et un espace culturel créé. Aux Émirats arabes unis, le foyer du 5<sup>e</sup> RC connaîtra un véritable lifting. Au total, dix chantiers permettront ainsi d'améliorer les lieux de convivialité que sont les foyers, les salles de restauration... Ces rénovations s'ajoutent à celles déjà engagées en métropole et qui se poursuivront également en 2020.



### • Les kits sportifs fixes et mobiles



Les kits sportifs sont des structures mobiles ou fixes qui peuvent être installées dans nos enceintes militaires et qui ne nécessitent pas de travaux lourds (une dalle en béton suffit). Pas moins de 39 kits seront ainsi mis en place en 2020 sur tout le territoire : des terrains multisports, des structures modulaires compactes et d'autres démontables. Ce type d'installation est de plus en plus plébiscité par le personnel du ministère des Armées dans le cadre d'une pratique sportive collective ou individuelle.



- **Les cellules d'information et d'aide aux familles**

Sur l'année scolaire 2018-2019, le Centre interarmées de condition du soutien (CICoS) a expérimenté dans trois de ses bases de défense (Mourmelon, Nancy et Brest) des « Cellules d'information et d'aide aux familles » (CIAF). Ces cellules sont destinées à accueillir et informer les familles, à les accompagner et les soutenir, notamment pendant les absences du militaire, et à les orienter selon leurs besoins, tout en coordonnant l'ensemble des actions d'accompagnement et de prise en charge des familles.

Devant le succès de cette expérimentation, le système sera généralisé et dès l'été 2020 ce sont plus de la moitié des Bases de Défense qui seront dotées d'une CIAF. Les CIAF apporteront une meilleure synergie des moyens au service des familles et seront, pour celles-ci, un point d'entrée tant vis-à-vis des cellules environnement humains des formations que vers les structures de soutien telles que les bureaux logements.

